

Numéro de la contribution	Provenance	Organisme	Date de dépôt	Objet de la contribution	Texte de la contribution	Pièce(s) jointes	doublon contenu de l'observation
1	registre électronique	DDTM	05/07/2022 08h07	Test	il s'agit d'un test de fonctionnement	aucune	
2	registre électronique	Confédération paysanne de l'Aude	05/07/2022 09h07	Une charte bien loin des enjeux environnementaux et de santé publique	La Confédération paysanne estime que le dispositif chartes et ZNT ne répond pas aux enjeux de protection des riverains. Pour les protéger, nous appelons à protéger toute la population en donnant aux paysans la possibilité de s'affranchir des pesticides. Leurs conséquences sanitaires et environnementales sont désastreuses pour l'ensemble de la population et ont des coûts considérables pour la société: indemnisation des maladies, dépollution des eaux,... Mais la seule réponse qui se dessine est celle de chartes d'engagement pour la bonne utilisation des pesticides. Des ZNT peuvent peut-être réduire la contamination et dans certaines situations, les chartes peuvent à minima permettre d'assurer une transparence sur les produits (information des traitements, etc.) et leur utilisation et anticiper certaines situations à risque. Mais ces dispositifs servent avant tout à pacifier le terrain sans permettre la transformation du modèle agricole, donc sans réellement protéger la population. Avec ce dispositif, l'État signe définitivement son désengagement d'une réelle politique publique de protection de la population vis à vis des pesticides, et renvoie aux paysans la responsabilité de l'empoisonnement par les pesticides alors même que c'est bien l'ANSES, l'État et les entreprises qui les mettent en marché et qui doivent donc assumer cette responsabilité. La généralisation de la logique de compétition a imposé des stratégies de survie dans le monde paysan. Les pesticides font partie de ces stratégies. S'il existe de nombreux exemples de paysans qui pratiquent une agriculture sans pesticides, c'est souvent parce qu'ils ont été accompagnés dans leur choix par une meilleure rémunération de leur production. Cette meilleure valorisation prend ainsi en charge les surcoûts liés à un changement de système que nécessite la fin des pesticides sur une ferme. Nous demandons donc immédiatement la fin des tous les pesticides CMR et des Perturbateurs Endocriniens sur l'ensemble du territoire. Ces interdictions doivent être accompagnées des mesures économiques (aides à la transition vers des systèmes économes en pesticides, aides l'agriculture Biologique, structuration de filières locales, etc) et commerciales (fin des accord de libre-échange, arrêt des importations de produits traités avec des pesticides interdits en France, prix minimum d'entrée sur le marché national, etc) permettant aux paysans de changer leur pratiques, de relocaliser l'agriculture et de vivre de leur métier. C'est une meilleure valorisation de leur production qui leur permettra d'engager les changements techniques sur leur fermes. Pour sortir des pesticides, il s'agit d'un choix de société. Des politiques publiques doivent orienter les choix de production, comme elles doivent orienter les choix alimentaires de l'ensemble de la population vers les modes de productions qui préservent la santé des humains et de l'environnement.	aucune	
3	registre électronique		05/07/22 11:36	Traitements à proximité de parcelles bio.	Les traitements chimiques à proximité de parcelles bio devraient être interdit sur la partie de la parcelle en contact avec une parcelle bio. La plantation et l'entretien d'une haie pare vent et anti dérive devrait être exigée sur la parcelle traitée en conventionnel, pour protéger la parcelle bio. A ce jour, c'est à l'agriculteur bio qu'il incombe de déclasser la partie de sa production qui a été en contact subie avec produits chimiques, toxiques, polluants, responsables de maladies grave chez l'homme, tout en stérilisant les sols, détruisant la biodiversité, exterminant les abeilles et autres insectes... Par la mise en place de cette règle simple autour des parcelles bio, on contribue à promouvoir l'agriculture bio de manière citoyenne. Ce sera un moyen simple et légal pour s'opposer un front citoyen dense à la folie des firmes agrochimiques...	aucune	
4	registre électronique		05/07/2022 10h07	Mesures de précaution concernant l'utilisation des pesticides	Bonjour, Je souhaite qu'une distance minimale en bordure des habitations, des riverains en règles générales, soit respectée afin d'éviter les contaminations indésirables. Cette distance devrait à minima être de 50 m pour l'arboriculture et la viticulture, gros consommateur de pesticide et de 20 m concernant les autres cultures. Salutations	aucune	
5	registre électronique		05/07/2022 10h07	Remarques sur le projet de charte	Les distances de non traitement sont ridiculement faible par rapport au mode de pulvérisation utilisé en viticulture. Les appareils pneumatiques très puissants en soufflerie envoient les gouttelettes de produit très loin. Seul l'obstacle de la végétation peut les arrêter. A proximité des zones habitées et des lieu de vie seul une protection physique peu permettre de réduire les risques. Le retour des haies me semble indispensable pour répondre aux objectifs de dérive et en même temps de biodiversité.	aucune	

6	registre électronique		05/07/2022 11h07	contestation argumentée à ce projet	<p>J'estime que le dispositif chartes et ZNT ne répond pas aux enjeux de protection des riverains.</p> <p>Pour les protéger, il faut protéger toute la population en donnant aux paysans la possibilité de s'affranchir des pesticides car leurs conséquences sanitaires et environnementales sont désastreuses pour l'ensemble de la population et ont des coûts considérables pour la société: indemnisation des maladies, dépollution des eaux,...</p> <p>Or, la seule réponse qui se dessine est celle de chartes d'engagement pour la bonne utilisation des pesticides. Des ZNT peuvent peut-être réduire la contamination et dans certaines situations, les chartes peuvent à minima permettre d'assurer une transparence sur les produits (information des traitements, etc.) et leur utilisation et anticiper certaines situations à risque.</p> <p>Mais ces dispositifs servent avant tout à pacifier le terrain sans permettre la transformation du modèle agricole, donc sans réellement protéger la population. Avec ce dispositif, l'État signe définitivement son désengagement d'une réelle politique publique de protection de la population vis à vis des pesticides, et renvoie aux paysans la responsabilité de l'empoisonnement par les pesticides alors même que c'est bien l'ANSES, l'État et les entreprises qui les mettent en marché et qui doivent donc assumer cette responsabilité.</p> <p>La généralisation de la logique de compétition a imposé des stratégies de survie dans le monde paysan. Les pesticides font partie de ces stratégies. S'il existe de nombreux exemples de paysans qui pratiquent une agriculture sans pesticides, c'est souvent parce qu'ils ont été accompagnés dans leur choix par une meilleure rémunération de leur production. Cette meilleure valorisation prend ainsi en charge les surcoûts liés à un changement de système que nécessite la fin des pesticides sur une ferme.</p> <p>Je demande donc immédiatement la fin des tous les pesticides CMR et des Perturbateurs Endocriniens sur l'ensemble du territoire. Ces interdictions doivent être accompagnées des mesures économiques (aides à la transition vers des systèmes économes en pesticides, aides l'agriculture Biologique, structuration de filières locales, etc) et commerciales (fin des accords de libre-échange, arrêt des importations de produits traités avec des pesticides interdits en France, prix minimum d'entrée sur le marché national, etc) permettant aux paysans de changer leur pratiques, de relocaliser l'agriculture et de vivre de leur métier.</p> <p>C'est une meilleure valorisation de leur production qui leur permettra d'engager les changements techniques sur leur fermes. Pour sortir des pesticides, il s'agit d'un choix de société. Des politiques publiques doivent orienter les choix de production, comme elles doivent orienter les choix alimentaires de l'ensemble de la population vers les modes de productions qui préservent la santé des humains et de l'environnement."</p>	aucune	contribution en doublon avec n°2
7	registre électronique		05/07/22 14:24	Un coup pour rien !	<p>Une fois validé cet arrêté permettra au gouvernement de se gausser d'avoir fait évoluer la situation alors que dans les faits rien n'aura changé : - charte sans mesure de contrôle sur le terrain, - aucune sanction prévue en cas de non respect des engagements, - distances à respecter plus que réduite qui ne sont en rien en mesure de diminuer les risques d'exposition à ces produits, - non prise en compte de la récurrence des périodes ventées dans le département ni des reliefs qui les 2 compilés ou non sont de nature à permettre une dispersion des produits bien au delà des seuls 5 mètres définis. Il s'agit donc une fois encore d'une mascarade en la matière !</p>	aucune	
8	registre électronique		05/07/2022 12h07	Mon expérience personnelle aucune coup de gueule	<p>Nous habitons à Montlaur, notre maison est entourée de vignes sur traitées! Notre fille est actuellement en rémission d'une leucémie. Nous habitons très proche d'un ruisseau. Et nous pouvons observer que tout du long du ruisseau, quasiment une personne dans chaque foyer a été touché par un cancer. Quand nous sommes arrivés en service oncologie, personne nous a demandé dans quel environnement nous habitons. Nous avons partagé le service avec une enfant de viticulteur conventionnel, qui venait pour un lymphome, tumeur lié au traitement chimique. Je trouve aberrant que ça n'évolue pas. Et je trouve encore pire qu'une manifestation vigneronne soutenue le président de la chambre d'agriculture et la fnsea intervienne pour la non application de la loi concernant les traitements chimiques limitées autour des habitations. ET que ça marche!!</p> <p>Si j'en avais encore l'énergie, je porterais plainte contre tout ce système que ne prend ni en compte la catastrophe climatique qui nous attend, ni en compte de la santé de la population. Et que vous osiez encore nous demandons notre avis sur cette charte. Il faut tout simplement INTERDIRE l'utilisation de produits chimiques!!</p>	aucune	
9	registre électronique		05/07/2022 14h07	insuffisant	<p>cette charte d'engagement pour la bonne utilisation des pesticides est clairement à côté des enjeux pour la santé et l'environnement. Les mesures décrites ne sont susceptibles d'apporter que très peu de protection pour la population des territoires ruraux, et je désapprouve l'idée de ne pouvoir que subir.</p> <p>Il manque également cruellement de contenu quant à des relevés réguliers et indépendants de la pollution environnementale, qui pourraient être menés pour notre santé et celle de nos enfants.</p>	aucune	

10	registre électronique		05/07/2022 20h07	ALERTE (une de plus!)	<p>Bonjour,</p> <p>Bravo pour cette démarche d'information du citoyen heureusement relayée par un maire intelligent et soucieux de bien faire (que je ne connais pas, j'arrive à peine sur la commune, située au milieu des vignes et céréales...) C'est une première et c'est déjà ça d'utiliser la technologie pour informer les citoyens. Ce type de modes de communications devrait devenir une obligation pour les services publics d'état ...</p> <p>Ma contribution se résumera à demander aux pouvoirs publics de penser à leurs enfants et petits enfants en faisant preuve de bon sens et d'honnêteté intellectuelle et par dessus tout de curiosité envers les publications scientifiques neutres et intègres plutôt que de jouer les arbitres entre différents lobbies souvent au service de la finance...</p> <p>Fautaucuneil attendre des punitions ou même des injonctions européennes pour penser à la santé et au bienaucuneêtre de nos enfants? DCE, Ecophyto 2018 et la suite ... qu'on connaît ... fautaucuneil vraiment discuter de la distance de pulvérisation des biocides (c'est ainsi que cela doit s'appeler) à 3 aucune10 aucune15 m ou même 30m des écoles de notre jeune sang, de nos futurs cerveaux ???</p> <p>Nous en sommes à une charte donc!!!!</p> <p>Communiquez donc sur la valeur légale d'un charte et faites de la pédagogie (comme pour cette présente procédure et possible tribune , encore bravo pour cela !)</p> <p>En effet qui, parmi nos concitoyens sait ce qu'est réellement une charte ? Qui lit les résultats d'analyse des phytosanitaires dans l'eau du robinet ? Qui sait qu'ils ne sont pas recherchés la plupart du temps (érosion des services publics /temps / formation / coût /coût/ coût) ? Qui sait que ces biocides lorsqu'ils sont interdits (il y en a !) demeurent éventuellement piégés dans le substrats des rivières, dans la chaîne trophique ... dont nous sommes les fiers gloutons sommitaux!! Qui sait que les molécules de substitution, tout aussi nocives et léthales sont déjà prévues avant même une interdiction ferme et programmée...</p> <p>Chers politiques (logiquement aussi en voie de déliquescence, voire d'extinction...) chers artisans de la chose publique, agriculteurs (aux premières loges), renseignezaucunevous, écoutez, débattiez, parlez, dénoncez, indignezaucunevous ! comme s'essoufflait encore à clamer, à 90 ans, Stéphane Hessel (Homme de sagesse, de bon sens et de convictions...) Faites aussi des liens entre la disparition des filtreurs en mer (coraux, gorgones, bryozoaires, éponges, mollusques ...) et les poisons déversés sur nos terres, nos bassins versants, la pullulation des espèces "gélatineuses" (le voilà le vrai grand remplacement aucune des espèces autochtones parfois endémiques par des allochtonesaucune prévu par des vrais scientifiques!) et le cocktail chimique s'écoulant dans nos nappes souterraines et nos cours d'eau. Apprenez, Cultivezaucunevous !! Soyez curieux !! Transmettez!! Lâchez Netflix et vos écrans (au moins partiellement) et apprenez à vos enfants et petitsaucuneenfants ce qu'est un fruit, comment il pousse ... grâce à quels ouvriers besogneux des écosystèmes (si les nommer insectes vous paraît trop simple!!) ils naissent ... Pourquoi l'eau, la lune, la fraîcheur naturelle d'une nuit sont primordiales... Bref vivez! Et laissez vivre ceux que vous chérissez et même les autres... vous aurez donné du sens à votre vie et serez gratifiés de vos belles actions au moment où votre regard croisera celui d'un enfant reconnaissant.</p> <p>Un papa d'une petite fille qui aime le raisin!</p>	aucune	
----	-----------------------	--	------------------	-----------------------	---	--------	--

11	registre électronique	Swift Consulting	06/07/2022 09h07	L'usage des produits phytopharmaceutiques en zones rurales	<p>La réglementation afférente à l'évaluation des substances et produits phytopharmaceutiques en France prend en compte le risque pour les riverains et les passants sur la base des caractéristiques de toxicité aiguë et chronique des substances actives et des produits formulés. Les zones tampon sont conçues pour limiter le risque de contamination des espaces nonaueagricoles. Cette réglementation existe déjà dans le droit français. Visiblement, la réglementation de l'usage des produits phytopharmaceutiques est efficace compte tenue de l'augmentation générale de l'espérance de vie des Français sur les 70 dernières années (les premiers pesticides organiques synthétiques datent des années 1940, et l'évaluation du risque associé aux produits phytopharmaceutiques, harmonisée au niveau Européen en 1991 avec la Directive 91/414, remplacée par le Règlement 1107/2009, est une des plus strictes du monde).</p> <p>La réglementation, par contre, ne prend pas en compte le changement d'usage d'une parcelle agricole qui devient constructible. Aucune limitation n'est imposée pour garantir que toute construction est maintenue éloignée des parcelles agricoles contigües, et de ce fait, la zone tampon est irrémédiablement déplacée vers l'intérieur du champ, alors que le propriétaire de la parcelle agricole contigüe à une nouvelle parcelle constructible n'a aucun contrôle sur la transaction ou le changement d'usage de la parcelle.</p> <p>Cette situation de "grignotage" de la surface agricole utile d'une exploitation, contre laquelle l'exploitant ne peut pas s'opposer, aggrave la précarisation rampante des exploitants agricoles. Ce grignotage des droits de traitement pesticides n'est bien entendu pas comptabilisé dans la perte de surfaces agricoles annuelles en France, alors qu'une parcelle non traitée ou peu traitée (soit par interdiction de traitement, soit pour suivre un cahier des charges arbitraire tel que biodynamie ou bio) fournit un rendement au moins 30% inférieur à une parcelle conventionnelle. Dans un pays exportateur net de denrées alimentaires, et compte tenu d'une estimation de population mondiale à 12 milliards d'habitants, souhaitonsaucunenous réellement refuser de produire assez pour nos voisins? Les crises de production de denrées, en particulier céréalières, sont toujours suivies par des soulèvements dans la majorité des pays netaucuneimportateurs, sauf quand ces derniers sont des démocraties stables (globalement en Europe, on ne renverse plus les gouvernements parce que le pain est cher), mais ce n'est pas le cas dans les pays totalitaires (Maghreb, pays du Golfe), les pays en guerre (Yémen entre autres), et les pays où la corruption est le mode de fonctionnement de base (Liban, Amérique du Sud, etc).</p> <p>Les choix français ont des répercussions sur les agriculteurs français, mais également sur le reste du monde. Nous sommes 8 milliards à avoir besoin de manger au moins une fois pas jour. Merci de ne pas affamer la planète sous prétexte de la "sauver".</p>	aucune	
12	registre électronique		07/07/22 10:36	Etre mieux informé et pouvoir aidé les acteurs locaux et plus particulièrement l	<p>Bonjour Pour ma part plusieurs points seraient important de prendre en compte : - Nous voyons les professionnels de la vigne utiliser des produits divers dont nous ne connaissons rien . Donc nécessité d'être informé sur la qualité de ces épandages divers; - De plus par mail une information au préalable devrait être faite avant toutes diffusions des produits les plus dangereux . - Il faudrait avoir les résultats des analyses qui sont faites sur la teneur en pesticides et autres des terres de l'eau et de l'air . Et de fait qui met en place ces analyses et à quel rythme sur une année? Ces résultats devrait être communiqués aux habitants . - Les communes par l'intermédiaire de leurs élus devraient pouvoir établir une cartographie de l'évolution des vignobles entre "bio" et "pas bio" . Une communication devrait pouvoir être communiquée aux habitants de la commune . - Ces différentes informations devraient figurer de manière obligatoire dans les ordres du jour des conseils municipaux. - Une étude approfondie de la mise en place des stations de lavages des véhicules agricoles devrait être faite . Sur notre commune aucune rationalisation de celles ci n'a été possible et de ce fait on va avoir au moins 4 stations de lavage pour une commune de 115 habitants!! - Il faudrait questionner la réglementation au sujet de l'implantation en cœur de village autant d'entrepôt de véhicules agricoles mais aussi de produits et pesticides divers. En conclusion Etre informé - Faire de la prévention- Contrôlé – Accompagné</p>		
13	registre électronique		07/07/2022 11h07	zone de non traitement	<p>Merci de laisser comme c'est le cas, les produits de biocontrôle ou non néfaste à 0m.</p> <p>et les autres produits non classés H300.... etc comme écrit dans la charte, utilisés avec un anti dérive à 3 ou 5m.</p>	aucune	
14	registre électronique		07/07/22 16:04	Savoir les règles et resultats d'utilisation des agro-chimiques autour de nous	<p>Les vignes sont autour de nous et c'est important de savoir les règles concernant l'usage des agro-chimiques et leur effet sur les humains.</p>	aucune	
15	registre électronique		09/07/22 10:00	Charte de protection des riverains à l'égard des produits phytopharmaceutiques utilisés par les agriculteurs	<p>1/ les produits les plus toxiques devraient être interdits, même à faible dose, dans un rayon de moins de 100 m des parcelles habitées. 2/ Compte-tenu du nombre de jours ventés dans notre département, la pulvérisation devrait être strictement interdite, tant pour les pesticides que pour les engrais de synthèse. Seul l'épandage au ras du sol devrait être autorisé. 3/ Les administrations concernées devraient exercer un contrôle plus strict des conditions de stockage des produits phytosanitaires (sacs ouverts exposés au vent et produits dispersés par celui-ci, de l'état des engins agricoles qui répandent ces produits (chemin de granulés bleus sur la route), des modalités d'élimination des contenants (brûlage sauvage avec dispersion par le vent) ... 4/ Les contrevenants, même affiliés à la FNSEA, devraient être sanctionnés.</p>	aucune	
16	registre électronique		09/07/2022 15h07	traitement phytosanitaire	<p>A 500 mètres autour des villes et villages il ne devrait pas y avoir de traitements dans les champs, vergers et élevages., tous les jours et toute l'année.</p>	aucune	
17	registre électronique		09/07/2022 16h07	Contestation de la charte d'engagement	<p>Cette charte d'engagement permettrait de réduire les distances de sécurité réglementaires qui sont déjà très insuffisantes pour préserver la population des effets néfastes des pesticides.</p> <p>Cette initiative d'une partie de la profession agricole avec l'appui de la Chambre d'agriculture est un scandale et absolument inacceptable.</p>	aucune	

18	registre électronique		10/07/2022 12h07	contestation de la charte départementale	les distances réglementaires de traitements sont déjà très insuffisantes et il est inadmissible qu'elle soient encore réduites grâce à cette charte. Il faudrait mieux trouver des solutions de pouvoir arrêter les produits phytosanitaires tout court.	aucune	
19	registre électronique		10/07/2022 13h07	contestation de la charte départementale	Traitements divers trop près des habitations du village. Eviter de traiter en période d'automne dans les champs qui bordent le village	aucune	
20	registre électronique		10/07/22 19:04	augmentation des zones non traitées	Il est très important de mettre en place des ZNT au minimum de 25 mètres autour de toutes les zones construites et plus de 30 mètres autour des écoles .	aucune	
21	registre électronique		10/07/22 19:13	contestation de la charte départementale	Les propositions de la FDSEA sont ridicules quant on sait la volatilité des produits phyto et le nombre important de jours de vent souvent fort. Si on voulait faire ça bien il faudrait au moins 50 m de tout lieu habité et encore je ne suis pas sûr que cela suffise.	aucune	
22	registre électronique		12/07/2022 11h07	cotisant solidaire	Il est intéressant de cultiver des couverts végétales, travailler avec des céréales anciens.	aucune	
23	registre électronique		12/07/2022 15h07	fumisterie	Cette charte est une honte sachant que le département de l'Aude est un des départements français les plus pollués par les pesticides... https://www.leparisien.fr/societe/laaucunecarteaucunedeaucunefranceaucunedeaucunelaucunexpositionaucuniauxaucunepesticidesaucune20aucune11aucune2018aucune7947051.php Abolir cette utilisation, aider les agriculteurs à se convertir au bio, leur permettre de se former à d'autres pratiques.... Essayer de vous renseigner auprès d'associations qui oeuvrent dans ce sens plutôt que de nous mentir avec vos chartes !!!	aucune	
24	registre électronique		12/07/22 22:38	Approbation sans réserve de la charte	Depuis de nombreuses années, les riverains sont soumis aux traitements dits phytosanitaires des agriculteurs, spécialement des vignerons dans notre département. Même quand ils font attention, dès qu'il y a un peu de vent, les riverains récoltent une partie des produits qui ne sont pas spécialement bons pour leur santé. Il est grand temps que ça cesse et que les méthodes catastrophiques de l'agrochimie ne provoquent pas, en plus, des cancers et autres maladies de Parkinson, fréquentes maintenant chez les agriculteurs et reconnues comme maladies professionnelles. Les mesures envisagées sont normales et encourageantes. Il y a du côté des agriculteurs beaucoup de déni et peu de sens des responsabilités: il faut donc malheureusement légiférer. Il faudrait par ailleurs que l'État accompagne mieux les agriculteurs vers la conversion en AB et le zéro-phyto en dirigeant les aides de la PAC vers les exploitants qui font des efforts. Un éleveur fromager à la retraite, élu local et représentant syndical	aucune	
25	registre électronique	Greenpeace Narbonne	13/07/2022 08h07	Un changement de pratiques est urgent, un changement culturel est nécessaire	Bonjour, Je contribue en tant que militante à Greenpeace (Narbonne) et référente Agriculture/Forêt. Je vis près de Carcassonne dans le Minervois. Les pratiques agricoles dans l'Aude, notamment l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sont très problématiques. La viticulture conventionnelle, étant prépondérante dans le secteur, montre ses failles de façon parfois cachée mais parfois très visible. En tant que riverain.ne, on peut observer la présence d'herbes brûlées orangées non loin de cours d'eau et d'habitations. Une charte d'engagement est primordiale et doit être appliquée strictement pour le futur du territoire, la santé des habitants et la biodiversité. Les attaques incessantes sur les plantes et les animaux qui constituent notre patrimoine naturel, risquent d'affaiblir la capacité de résilience face à des catastrophes naturelles attendues et la capacité même du système à se reproduire (pollinisateurs) affectant le cœur même de la production agricole. Je souhaite également apporter une observation sociologique : une certaine attitude nonchalante est observable chez certains agriculteurs avec un non respect assumé des normes, avec des préoccupations très différentes de celles des riverains et de la population sensible à la pollution. Un changement culturel (et j'ajouterais une lutte contre la force écrasante des vendeurs de produits) est nécessaire pour implémenter des règles, au risque de voir celles-ci systématiquement contournées. Au delà d'une charte d'engagement et l'implémentation de normes d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, un changement de pratiques est urgent. Une agriculture saine sans l'utilisation de produits est possible et a fait ses preuves pour le bien-être et la richesse du territoire. Merci de votre courage pour porter des mesures fortes, déterminantes pour le futur de l'Aude.	aucune	
26	registre électronique		13/07/2022 13h07	Non respect des distances minimum	Bonjour bien que je réponde depuis mon lieu de villégiature je tiens à préciser que j'habite à côté de Narbonne. Très régulièrement un exploitant de vignes à moins de 50m de la maison pulvérise les produits pour sa vigne dans la journée et dans la matinée QUELQUESOIT le vent et sa force. Il est dans sa cabine et n'est donc pas gêné. N'y a t'il pas un texte qui régit cela ? Il pourrait traiter ses vignes la nuit, ce qui créerait moins de nuisances. Dans ce cas je suis embêté par l'odeur de ces pulvérisations et évite de sortir pendant qq heures à proximité de ses vignes dans mon jardin.	aucune	

27	registre électronique	Association ECCLA	13/07/2022 17h07	Projet de charte ZNT Aude	<p>L'association ECCLA s'étonne de la composition de la commission qui a révisé le projet de Charte de l'Aude et regrette que les associations de défense de l'environnement et les syndicats agricoles opposés au « tout-chimie » n'y aient pas été associés. Aucun bilan n'a donc été tiré de l'échec de la Charte de 2020 alors même que certaines des organisations nonaucuneinvitées en 2022 ont suscité les arrêts pris par le Conseil Constitutionnel puis le Conseil d'Etat en 2021.</p> <p>L'association ECCLA est totalement opposée aux distances de sécurité proposées, qui sont tout à fait insuffisantes pour protéger les riverains. La distance de 20 m incompréhensible proposée pour les produits les plus toxiques est totalement dérisoire notamment en cas de vent. Les distances proposées pour les autres produits (10 m et 5 m selon les usages) sont scandaleusement courtes. L'association ECCLA rappelle, en outre, que dans l'Aude l'utilisation frauduleuse de produits hyperaucunetoxiques interdits en France et ramenés d'Espagne est avérée.</p> <p>L'association ECCLA rappelle que l'Aude est l'un des départements français les plus consommateurs d'herbicides et de pesticides, essentiellement dans le vignoble et dans la zone céréalière. La qualité de l'air y est dégradée comme l'ont montré de récentes mesures d'AtmoaucuneOccitanie qui a identifié 27 pesticides dans l'air ambiant sur 5 sites agricoles et viticoles audois. La qualité de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface, est régulièrement affectée par le dépassement des normes comme en attestent les cartes de la qualité des masses d'eau publiées par l'Agence de l'Eau RMC. En conséquence toute réduction de la consommation de phytosanitaires toxiques sera bénéfique pour la santé des populations et des écosystèmes.</p> <p>L'association ECCLA s'indigne de l'inconsistance des mesures d'évitement et d'information préalable proposées pour les riverains lors des épandages en limite de propriété, à l'inverse de ce qui est proposé dans d'autres départements. Elle juge les mesures d'évitement inapplicables et l'information préalable proposées pour les riverains beaucoup trop vague. Elle s'étonne qu'aucun zonage fiable détaillant les niveaux de risques par région agricole, culture, produit phytosanitaire, saison et type de vent ne soit établi.</p> <p>Enfin l'association ECCLA espère que la Préfecture de l'Aude saura se détacher de l'emprise qu'exerce sur elle les milieux et syndicats agricoles favorables au « toutaucunechimie » et adoptera une position courageuse conforme à l'intérêt de la population, et en premier lieu à l'intérêt des riverains et des travailleurs agricoles</p>	aucune	
28	registre électronique	COLLECTIF CITOYEN OUEST AUDOIS	14/07/2022 15h07	défense de la santé humaine et de la biodiversité	<p>Contribution du COLLECTIF CITOYEN OUEST AUDOIS</p> <p>Sachant que les néonicotinoïdes ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité.</p> <p>Sachant que les néonicotinoïdes détruisent les insectes pollinisateurs (produit tueur d'abeille), les invertébrés aquatiques puis les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries,</p> <p>Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les néonicotinoïdes.</p> <p>Sachant que les néonicotinoïdes, sont des insecticides dont la demi-vie est très longue, avec persistance dans les sols et présence sur les cultures implantées les années suivantes.</p> <p>Face à aux dangers que font peser ces insecticides néonicotinoïdes,</p> <p>Nous demandons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Que tous les néonicotinoïdes restent interdits. 2) De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation. 3) De rendre obligatoires des mesures culturelles de prévention. <p>Propositions :</p> <p>Les alternatives existent. Elles nécessitent de repenser les modes de production en plaçant les cultures dans un écosystème comportant des ravageurs mais aussi des alliés (les auxiliaires). La santé des plantes ne peut être pensée de façon isolée. Haies, rotations assez longues, taille raisonnable des parcelles, diverses méthodes de lutte biologique dont la conservation des habitats des auxiliaires, biostimulants, traitements aux huiles essentielles, etc. peuvent permettre de mieux réguler les populations de pucerons. Et, si dans certains cas ces méthodes ne sont pas assez efficaces, des insecticides moins dangereux que les néonicotinoïdes sont déjà homologués et utilisables.</p>	consultation pref aude néonicotinoïdes 7aucune2022.pdf	

29	registre électronique		14/07/2022 15h07	protection de la santé humaine et de la biodiversité	<p>Sachant que les néonicotinoïdes ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité.</p> <p>Sachant que les néonicotinoïdes détruisent les insectes pollinisateurs (produit tueur d'abeille), les invertébrés aquatiques puis les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries,</p> <p>Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les néonicotinoïdes.</p> <p>Sachant que les néonicotinoïdes, sont des insecticides dont la demiaucune vie est très longue, avec persistance dans les sols et présence sur les cultures implantées les années suivante.</p> <p>Face à aux dangers que font peser ces insecticides néonicotinoïdes,</p> <p>Nous demandons :</p> <p>1)Que tous les néonicotinoïdes restent interdits.</p> <p>2)De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation.</p> <p>3)De rendre obligatoires des mesures culturales de prévention.</p> <p>Propositions :</p> <p>Les alternatives existent. Elles nécessitent de repenser les modes de production en plaçant les cultures dans un écosystème comportant des ravageurs mais aussi des alliés (les auxiliaires). La santé des plantes ne peut être pensée de façon isolée. Haies, rotations assez longues, taille raisonnable des parcelles, diverses méthodes de lutte biologique dont la conservation des habitats des auxiliaires, biostimulants, traitements aux huiles essentielles, etc. peuvent permettre de mieux réguler les populations de pucerons. Et, si dans certains cas ces méthodes ne sont pas assez efficaces, des insecticides moins dangereux que les néonicotinoïdes sont déjà homologués et utilisables.</p>	aucune	Contribution en doublon avec n°28
30	registre électronique		14/07/2022 15h07	protection de la santé humaine et animale	<p>Sachant que les néonicotinoïdes ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité.</p> <p>Sachant que les néonicotinoïdes détruisent les insectes pollinisateurs (produit tueur d'abeille), les invertébrés aquatiques puis les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries,</p> <p>Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les néonicotinoïdes.</p> <p>Sachant que les néonicotinoïdes, sont des insecticides dont la demi-vie est très longue, avec persistance dans les sols et présence sur les cultures implantées les années suivante.</p> <p>Face à aux dangers que font peser ces insecticides néonicotinoïdes,</p> <p>Je demande :</p> <p>1)Que tous les néonicotinoïdes restent interdits.</p> <p>2)De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation.</p> <p>3)De rendre obligatoires des mesures culturales de prévention.</p> <p>Propositions :</p> <p>Les alternatives existent. Elles nécessitent de repenser les modes de production en plaçant les cultures dans un écosystème comportant des ravageurs mais aussi des alliés (les auxiliaires). La santé des plantes ne peut être pensée de façon isolée. Haies, rotations assez longues, taille raisonnable des parcelles, diverses méthodes de lutte biologique dont la conservation des habitats des auxiliaires, biostimulants, traitements aux huiles essentielles, etc. peuvent permettre de mieux réguler les populations de pucerons. Et, si dans certains cas ces méthodes ne sont pas assez efficaces, des insecticides moins dangereux que les néonicotinoïdes sont déjà homologués et utilisables.</p>	aucune	Contribution en doublon avec n°28

31	registre électronique		14/07/2022 16h07	PROTECTION DE LA SANTE HUMAINE ET ANIMALE ET DE LA BIODIVERSITÉ	<p>CONTRIBUTION DU COLLECTIF CITOYEN OUEST AUDOIS</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité, cancers, maladie de parkinson, etc.</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques détruisent les insectes pollinisateurs, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries,</p> <p>Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les produits phytopharmaceutiques,</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques, ont une vie très longue, avec persistance dans les habitations, dans l'alimentation humaine et animale, les sols, les cours d'eau, les océans, les lacs de montagne, et sur les cultures implantées les années suivantes, etc.</p> <p>Face aux dangers que font peser ces produits phytopharmaceutiques :</p> <p>Nous demandons :</p> <p>1)Que tous les produits phytopharmaceutiques soient rapidement interdits.</p> <p>2)De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation.</p> <p>3)De rendre obligatoires des mesures culturelles de prévention.</p> <p>4)L'obligation du respect d'une distance de 100 m entre la zone de traitement et les habitations.</p> <p>Propositions :</p> <p>Les alternatives existent. Elles nécessitent de repenser les modes de production en plaçant les cultures dans un écosystème. La santé des plantes ne peut être pensée de façon isolée. Haies, rotations assez longues, taille raisonnable des parcelles, diverses méthodes de lutte biologique dont la conservation des habitats des auxiliaires, biostimulants, traitements aux huiles essentielles, etc.</p>	consultation pref aude pesticides 7aucune2022 copie.pdf	
32	registre électronique		14/07/2022 16h07	protection de la santé humaine et animale, et de la biodiversité	<p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité, cancers, maladie de parkinson, etc.</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques détruisent les insectes pollinisateurs, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries,</p> <p>Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les produits phytopharmaceutiques,</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques, ont une vie très longue, avec persistance dans les habitations, dans l'alimentation humaine et animale, les sols, les cours d'eau, les océans, les lacs de montagne, et sur les cultures implantées les années suivantes, etc.</p> <p>Face aux dangers que font peser ces produits phytopharmaceutiques :</p> <p>je demande :</p> <p>1)Que tous les produits phytopharmaceutiques soient rapidement interdits.</p> <p>2)De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation.</p> <p>3)De rendre obligatoires des mesures culturelles de prévention.</p> <p>4)L'obligation du respect d'une distance de 100 m entre la zone de traitement et les habitations.</p>	aucune	Contribution en doublon avec n°31

33	registre électronique		14/07/2022 16h07	protection de la santé humaine et animale et de la biodiversité	<p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité, cancers, maladie de parkinson, etc.</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques détruisent les insectes pollinisateurs, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries,</p> <p>Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les produits phytopharmaceutiques,</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques, ont une vie très longue, avec persistance dans les habitations, dans l'alimentation humaine et animale, les sols, les cours d'eau, les océans, les lacs de montagne, et sur les cultures implantées les années suivantes, etc.</p> <p>Face aux dangers que font peser ces produits phytopharmaceutiques :</p> <p>Je demande :</p> <p>1)Que tous les produits phytopharmaceutiques soient rapidement interdits.</p> <p>2)De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation.</p> <p>3)De rendre obligatoires des mesures culturelles de prévention.</p> <p>4)L'obligation du respect d'une distance de 100 m entre la zone de traitement et les habitations.</p>	aucune	Contribution en doublon avec n°31
34	registre électronique	collectif glypho11	14/07/2022 17h07	défense de l'environnement, de la santé humaine et animale et de la biodiversité	<p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité, cancers, maladie de parkinson, etc.</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques détruisent les insectes pollinisateurs, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries,</p> <p>Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les produits phytopharmaceutiques,</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques, ont une vie très longue, avec persistance dans les habitations, dans l'alimentation humaine et animale, les sols, les cours d'eau, les océans, les lacs de montagne, et sur les cultures implantées les années suivantes, etc.</p> <p>Face aux dangers que font peser ces produits phytopharmaceutiques :</p> <p>Nous demandons :</p> <p>1)Que tous les produits phytopharmaceutiques soient rapidement interdits.</p> <p>2)De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation.</p> <p>3)De rendre obligatoires des mesures culturelles de prévention.</p> <p>4)L'obligation du respect d'une distance de 100 m entre la zone de traitement et les habitations.</p>	aucune	Contribution en doublon avec n°31

35	registre électronique		14/07/2022 17h07	Consultation du public du 24 juin 2022 au 16 juillet 2022 projet charte départementale produits phytopharmaceutiques dans le département de l'Aude	<p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité, cancers, maladie de parkinson, etc.</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques détruisent les insectes pollinisateurs, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries,</p> <p>Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les produits phytopharmaceutiques,</p> <p>Sachant que les produits phytopharmaceutiques, ont une vie très longue, avec persistance dans les habitations, dans l'alimentation humaine et animale, les sols, les cours d'eau, les océans, les lacs de montagne, et sur les cultures implantées les années suivantes, etc.</p> <p>Face aux dangers que font peser ces produits phytopharmaceutiques :</p> <p>Nous demandons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Que tous les produits phytopharmaceutiques soient rapidement interdits. 2) De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation. 3) De rendre obligatoires des mesures culturelles de prévention. 4) L'obligation du respect d'une distance de 100 m entre la zone de traitement et les habitations. <p>Propositions :</p> <p>Les alternatives existent. Elles nécessitent de repenser les modes de production en plaçant les cultures dans un écosystème. La santé des plantes ne peut être pensée de façon isolée. Haies, rotations assez longues, taille raisonnable des parcelles, diverses méthodes de lutte biologique dont la conservation des habitats des auxiliaires, biostimulants, traitements aux huiles essentielles, etc.</p>	aucune	Contribution en doublon avec n°31
36	registre électronique		14/07/2022 17h07	limiter les nuisances, c'est bien, les éliminer c'est mieux	<p>Edicter des règles pour que les pesticides utilisés pour les productions agricoles soient les moins nocives et dangereuses possibles tant pour les paysans qui les utilisent que pour les consommateurs de produits de la terre (fruits, légumes, vins, ..) que nous sommes tous et toutes, est un minimum et cela aurait dû être le B.A BA des politiques publiques qui n'auraient pas dû et ne devraient pas continuer à faire allégeance aux grands firmes de l'agrochimie et de l'agroalimentaire.</p> <p>Mais l'ambition des politiques publiques devrait aller au-delà de ce minimum afin de décider des financements indispensables qui sont et seront nécessaires pour accompagner les paysans et leurs exploitations agricoles dans l'objectif de se passer le plus possible des pesticides et d'aider à la mise en place d'une politique agroécologique.</p> <p>C'est tout un système nuisible d'interdépendances entre banques, industrie agroalimentaire et exploitations agricoles qu'il faut démonter afin que les intérêts collectifs de la population, producteurs et consommateurs prédominent et s'imposent contre les intérêts capitalistes d'une minorité de profiteurs.</p> <p>De ce point de vue, ce genre de consultations citoyennes est tout à fait utile et indispensable car pour remettre en cause ces puissants intérêts privés, il faudra faire entendre très fortement les exigences populaires : exigences de protection de la santé et d'accès à une alimentation saine et de qualité.</p> <p>Il est dommageable que nous soyons informés très tardivement de cette consultation (la presse locale aucune l'Indépendant du 12 Juillet 2022) et que la durée de celle-ci soit trop courte (3 semaines !) et située à cette période de l'année. Il y a encore beaucoup d'efforts à faire de la part des pouvoirs publics, et le temps presse !</p> <p>Dernière remarque : appelons un chat un chat, et un pesticide pour ce qu'il est, un pesticide donc et non un produit "phytosanitaire", néologisme inventé par l'industrie agrochimique (Bayer aucune Monsanto; Syngenta, ...) pour édulcorer la nature de ses productions et tromper l'opinion publique quant à leur dangerosité.</p>	aucune	
37	registre électronique		15/07/2022 07h07	Interdiction des produits phytopharmaceutiques	<p>Les produits phytopharmaceutiques ont des incidences désastreuses sur la biodiversité, sur la santé humaine... Ils persistent pendant longtemps dans les sols, les rivières, les mers...</p> <p>Je souhaite l'interdiction rapide de ces produits et leur remplacement par des techniques agricoles respectueuses de la nature, de la faune et des êtres humains ainsi que de renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation. Dans tous les cas de figure, une distance de 100m minimum entre la zone de traitement et les habitations doit être respectée et l'utilisation de ces produits ne doit être faite que dans des conditions météorologiques (vent essentiellement) limitant leur diffusion en dehors des champs traités.</p> <p>Je souhaite que les agriculteurs et agricultrices puissent bénéficier de formations leur permettant d'acquérir des connaissances sur des pratiques vertueuses (agroécologie, permaculture, utilisation de produits non toxiques)</p>	aucune	

38	registre électronique		15/07/2022 21h07	Insatisfaction par rapport au projet d'arrêté	J'estime que le dispositif prévu par l'arrêté ne permet pas la protection des riverains. L'enjeu n'est plus de protéger les riverains mais de mettre fin à court terme à l'utilisation de pesticides. Leurs conséquences sanitaires et environnementales sont désastreuses pour l'ensemble de la population et ont des coûts considérables pour la société (cancers, indemnisation des maladies, dépollution des eaux,...) Une simple charte d'engagement à la bonne utilisation des pesticides ne peut suffire ! Comment faire confiance à des utilisateurs de pesticides pour édicter eux-mêmes les règles du jeu ?... Une vraie démarche démocratique devrait prendre le temps de constituer un comité composé d'agriculteurs (bio et conventionnels), de médecins et chercheurs, de riverains tirés au sort... Nous arriverions alors à un tout autre résultat, un VRAI, où chacun serait écouté, entendu, avec des mesures consensuelles à court et à moyen terme. Le dispositif actuellement envisagé ménage donc comme précédemment les utilisateurs de pesticides sans objectif de protection de la population, alors que l'objectif devrait être la fin des tous les pesticides CMR et des Perturbateurs Endocriniens sur l'ensemble du territoire. Sortir des pesticides est un choix de société, et le rôle d'un arrêté, en tant qu'acte d'une politique publique, devrait donc être d'orienter les modes de productions vers une réelle protection de la santé des humains et de l'environnement.	aucune	
39	registre électronique		16/07/22 11:48	Opposition à l'arrêté	Sachant que les produits phytopharmaceutiques ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité, cancers, maladie de parkinson, etc. Sachant que les produits phytopharmaceutiques détruisent les insectes pollinisateurs, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries, Sachant que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont aussi très affectés par les produits phytopharmaceutiques, Sachant que les produits phytopharmaceutiques, ont une vie très longue, avec persistance dans les habitations, dans l'alimentation humaine et animale, les sols, les cours d'eau, les océans, les lacs de montagne, et sur les cultures implantées les années suivantes, etc. Face aux dangers que font peser ces produits phytopharmaceutiques : Nous demandons : 1) Que tous les produits phytopharmaceutiques soient rapidement interdits. 2) De renoncer à toute dérogation et de ne pas publier d'arrêté de dérogation. 3) De rendre obligatoires des mesures culturelles de prévention. 4) L'obligation du respect d'une distance de 100 m entre la zone de traitement et les habitations. Propositions : Les alternatives existent. Elles nécessitent de repenser les modes de production en plaçant les cultures dans un écosystème. La santé des plantes ne peut être pensée de façon isolée. Haies, rotations assez longues, taille raisonnable des parcelles, diverses méthodes de lutte biologique dont la conservation des habitats des auxiliaires, biostimulants, traitements aux huiles essentielles, etc.	aucune	Contribution en doublon avec n°31